

Le 11 septembre 2000

Commission des valeurs mobilières du Québec
800, Place Victoria
17^e étage
C.P. 245, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

Objet : Groupe SNC-Lavalin Inc. (la “société”)

Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs de la société nous avons exprimé une opinion datée du 11 février 2000 sur les états financiers consolidés suivants inclus par renvoi dans le prospectus simplifié relatif à la vente et à l'émission de 105 000 000 \$ de débentures 7,70 % échéant en 2010 (non garanties).

- bilans consolidés aux 31 décembre 1999 et 1998; et
- états consolidés des résultats, de l'avoir des actionnaires, et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 1999.

Le prospectus simplifié comprend aussi par renvoi les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés suivants :

- bilans consolidés aux 30 juin 2000 et 1999; et
- états consolidés des résultats, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2000 et 1999.

Nous n'avons pas vérifié les états financiers de la société postérieurs au 31 décembre 1999. De plus, lorsque nous avons procédé à la vérification des états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, le but et, par conséquent, l'étendue de notre travail étaient de nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 1999 et portant sur l'ensemble de l'exercice terminé à cette date, mais non sur les états financiers d'une période intermédiaire arrêtée au cours de cet exercice.

Nous sommes donc pas en mesure d'exprimer une opinion sur le bilan consolidé intermédiaire non vérifié aux 30 juin 2000 et 1999, sur les états consolidés intermédiaires non vérifiés des résultats, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des périodes de six mois terminées les 30 juin 2000 et 1999, ni sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie à des dates ou pour des périodes postérieures au 31 décembre 1999.

Cependant, nous avons mis en oeuvre des procédés d'examen conformes aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour les états financiers intermédiaires non vérifiés inclus dans les prospectus. Nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers intermédiaires ne donnent pas, à tous les égards importants, une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les procédés mentionnés au paragraphe précédent ne constituent pas une vérification et ne permettent donc pas nécessairement de repérer les redressements importants qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter aux états financiers intermédiaires non vérifiés pour que la situation financière de la société aux 30 juin 2000 et 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2000 et 1999 donnant, à tous les égards importants, une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La présente vise uniquement à aider le destinataire à s'acquitter de ses responsabilités et ne doit servir à aucune autre fin.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Ernst + Young s.r.l.